Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212200240-20261120-1211202606-DE

Commune de Calanhel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 1211202606

Séance du 12 novembre 2026

Nbre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 09/11/2026
Date d'affichage :
Procurations : 1

Le 12 novembre 2026 à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Cyril JOBIC, maire,

Etaient présents :	JOBIC Cyril, BRIAND Thierry, PARCHEMINER Yvon, BERGNEL Bruno, LE NAOUTOUT Céline, LE BOURG Mélanie, HAMON Fanny, CHAMBRY Erwan, LE BRIS Véronique, LABAT-L'HELIAS Envel
Etaient absents :	BOURDONNEC Nathalie
Procuration :	BOURDONNEC Nathalie à JOBIC Cyril
Secrétaire de séance :	LE BOURG Mélanie

Objet de la délibération : **Avis sur enquête publique SARL GARION**

Monsieur le Maire explique que la SARL GARION à LOHUEC dispose déjà d'un poulailler de 40 000 poules pondeuses plein air avec une gestion des déjections qui sera modifiée avec l'export des fientes vers une unité de compostage. Le fils de Stéphane GARION va s'installer sur l'exploitation Leurmin à LOHUEC, avec une création d'un poulailler de 50 000 poules pondeuses en volières, il utilisera le centre de collecte des œufs déjà existant mais avec une extension. Les fientes seront évacuées par convoyeur en bout de bâtiment et acheminées vers les fumières de stockage.Pour le bâtiment existant : les fientes feront l'objet d'un pré séchage dans le bâtiment et finiront leur dessication dans la fumière.Pour le futur bâtiment, il y aura un séchoir en bout de bâtiment permettant de normaliser les fientes avant l'envoi dans la fumière FU3 (voir plan), les fientes normalisées NFU 42001 feront ensuite l'objet d'une commercialisation pour engrais.

Ces explications entendues , le conseil municipal approuve le projet à l'unanimité des membres présents

Fait à Calanhel, le 12 novembre 2026

Pour extrait conforme

Le maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC